

PROCES VERBAL	
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2021	
Date de la convocation : 19 juillet 2021	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage compte rendu : 26 juillet 2021	Nombre de votants : 16
	Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-neuf juillet, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la coursive, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Fabrice BRAULT, Béatrice BARBOT, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Teddy VRIGNAUD, Julia POUGNARD, Anne-Sophie VALLET, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN
Secrétaire de séance : Anita CERCLET	Absents et excusés : Mmes Nelly ROUAUD, Peggy BERNARD, M. Michel BENOIST qui ont respectivement données pouvoirs à Mmes Béatrice BARBOT, Emilie YONNET-THORIN, Jean Claude COULON. Absents : Mmes Stéphanie BOUROLLEAU, Irène VIGNAUD, M. Pascal GOGUET

La séance est ouverte à 18 h 45, Mme Anita CERCLET est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire le Conseil Municipal valide l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Travaux entretien voirie : proposition devis débarnage
- Mur ancien presbytère : proposition devis réfection
- Salles multifonctions : proposition devis mur propriété

OBJET :	ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 01 JUILLET 2021	D/2021- 079
----------------	--	--------------------

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents

OBJET :	CREATION DE COMMERCES ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – MARCHÉ NEGOCIE DE MAITRISE D'OEUVRE	D/2021- 080
----------------	---	--------------------

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 20 Avril dernier, ledit conseil l'avait autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres en marché négocié pour le choix d'un maitre d'œuvre et avait validé le cahier des charges élaboré par le CAUE 79.

Il précise que le projet comprend la construction d'un espace commercial et l'aménagement des espaces publics de cet ensemble et que l'enveloppe financière affectée par le maitre d'ouvrage pour cette opération s'élève à 1 370 000 € HT se décomposant comme suit :

- Bâtiments commerces + abords immédiats : 1 170 000 € HT
- Espaces publics : 200 000 € HT

Un avis d'appel public à concurrence a été mis en ligne sur la plateforme PRO-MARCHESPUBLICS.COM le 07/06/2021.

Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, les candidatures dématérialisées devaient être remises pour le 28/06/2021 à 12 h 00.

9 équipes ont déposé un dossier de candidatures dans les délais.

Le jury de sélection des candidatures s'est réuni le 01 juillet 2021, a procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative de chaque candidature et a désigné les 4 équipes indiquées ci-dessous pour assister à l'audition et remettre une offre financière :

- IMPACT URBANISME (17) LA ROCHELLE
- AGENCE BLANCHARD-TETAUD-BLANCHET (17) LA ROCHELLE
- ARCHITECTES ASSOCIES (79) NIORT
- AZ ARCHITECTES (79) NIORT

Les 4 équipes sélectionnées ont été informées que l'audition aurait lieu le 21/07/2021 et qu'elles devaient déposer leurs offres financières avant le 19/07/2021 à 17 h.

M. le Maire précise qu'il a reçu individuellement chaque équipe sur site pendant ¾ heures avec visite des lieux et échanges.

Le jury de sélection s'est réuni le 21/07/2021 a procédé à l'audition des 4 équipes sélectionnées et a examiné les différentes propositions financières.

Le jury de sélection a proposé un classement des 4 équipes selon les critères suivants (figurant aux règlements de la consultation) par ordre d'importance décroissant :

Réponse au programme :

- Perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du cahier des charges (point de vue maître d'ouvrage et point de vue maître d'œuvre)
- Philosophie conception architecturale et paysagère en liaison avec le programme et le site
- Organisation de la concertation
- Respect du planning indiqué/relations avec UDAP
- Relation avec le maître d'ouvrage estimée au travers des échanges menés lors de la phase des auditions.

Cohérence de l'offre financière :

- Ce critère ne signifie pas l'offre économiquement la plus basse mais celle qui mettra bien en équation la qualification des intervenants et les prix proposés, ainsi que le projet et la réponse des candidats.
- Le rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations sur la base de la justification des temps passés par intervenants et par éléments de mission sera ainsi apprécié.

Organisation et moyens : Le Maître d'Ouvrage appréciera la qualité des points suivants :

- Organisation des relations et échanges avec le maître d'ouvrage
- Méthode de travail et phase conception et chantier
- Organisation interne à l'équipe (travail concepteurs/ BET notamment)
- Moyens humains affectés à la mission

Le classement proposé est le suivant :

- 1 – AGENCE BLANCHARD-TETAUD-BLANCHET (17) LA ROCHELLE
- 2 – ARCHITECTES ASSOCIES (79) NIORT
- 3 - à égalité : - AZ ARCHITECTES (79) NIORT
- IMPACT URBANISME (17) LA ROCHELLE

Après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **DECIDE de retenir l'Agence BLANCHARD-TETAUD-BLANCHET, Architecte d'urbanisme (17) LA ROCHELLE avec les sous-traitants suivants : L'ATELIER DE L'EMPREINTE, Paysagistes concepteurs (17) LA ROCHELLE, ATES Bet Structure (79) NIORT, FT2E Bet Fluides (17) LA ROCHELLE, BFECO, Economiste (17) LA ROCHELLE pour un montant de travaux prévisionnel de 1 370 000 € HT sur la base du montant de rémunération provisionnel de :**

- **Tranche ferme :**
 - **Bâtiments et abords immédiats/Mission base : 118 170.00 € HT**
 - **Bâtiments et abords immédiats/OPC : 9 945.00 € HT**
 - **Espaces extérieurs (études préliminaires/AVP) : 6 807.40 € HT**
- **Tranche conditionnelle 1 :**
 - **Concertation usagers : 3 800.00 € HT**
- **Tranche conditionnelle 2 :**
 - **Espaces extérieurs/suite mission MOE : 13 392.60 € HT**
 - **Espaces extérieurs /OPC : 1 700.00 € HT**

⇒ **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement correspondant et tous les documents s'y rapportant.**

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 par décision modificative à intervenir.

OBJET :	PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2021	D/2021- 081
----------------	--	--------------------

M. Fabrice BRAULT, Adjoint en charge de la Commission « aménagement » rappelle la volonté de réaliser sur la durée du mandat un programme de travaux de voirie, notamment le débarnage des accotements de l'ensemble des chemins communaux et pour ce faire présente le programme des travaux validés en commission « aménagement » pour l'année 2021

- Route de la croix Pellerin (560 ml)
- Chemin des Vignes (1 570 ml)
- Pieds Vignoux (1 245 ml)
- Route des Ors (850 ml)
- Chemin du Moulin (2 790 ml).

Sur sa proposition le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le devis présenté par les Ets ROCHE pour la réalisation de ces différents travaux pour un montant HT de 12 276.25 € étant entendu que ces travaux seront à réaliser à l'automne.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant**

OBJET : DEVIS REFECTION MUR ANCIEN PRESBYTERE

D/2021- 082

M. Fabrice BRAULT, Adjoint en charge de la Commission « aménagements » indique que suite à une rencontre avec les riverains jouxtant l'ancien presbytère rue de la gare, des travaux de consolidation du mur de séparation sont à prévoir en urgence.

Il indique que les 4 maçons de la commune ont été sollicités pour obtenir un devis et que compte tenu de la charge de travail de chacun, l'Entreprise LALU de FORS est la seule à avoir fait une proposition financière pour une intervention avant la fin de l'année pour un montant de 6 852.33 € HT.

Après discussion, compte tenu de l'urgence des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le devis présenté par les Ets LALU de FORS pour un montant HT de 6 852.33 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant**

OBJET : SALLES MULTIFONCTIONS - DEVIS REFECTION MUR

D/2021- 083

M. Fabrice BRAULT, Adjoint en charge de la Commission « aménagements » indique que suite à une rencontre avec les riverains jouxtant le terrain où sont implantés les salles multifonctions, des travaux de consolidation du mur de séparation sont à prévoir en urgence, il indique que les riverains ont émis le souhait que le mur soit surélevé afin de masquer la visibilité de leur terrain à partir des salles multifonctions, demande non validée en commission.

Il indique que les 4 maçons de la commune ont été sollicités pour obtenir un devis et que compte tenu de la charge de travail de chacun, l'Entreprise LALU de FORS est la seule à avoir fait une proposition financière pour une remise en état à l'identique avec une intervention avant la fin de l'année pour un montant de 7 452 € HT.

Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental 79 à hauteur de 70 % dans le cadre du CAP RELANCE 2021.

Après discussion, compte tenu de l'urgence des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le devis présenté par les Ets LALU de FORS pour un montant HT de 7 452.00 € avec une remise en l'état à l'identique.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**
- **VALIDE le plan de financement comme indiqué ci-dessous :**

DEPENSES		RECETTES	
- Réfection mur salles multifonctions		CD 79 – CAP Relance 2021	5 216.00
Montant HT	7 452.00	AUTOFINANCEMENT	
TVA	1 490.40	TOTAL HT	2 236.00
TOTAL TTC	8 942.40		7 452.00

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental 79 dans le cadre du CAP RELANCE 2021.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2135 – opération 208 – Réparation aménagement bâtiments communaux.

OBJET :	INFORMATIONS DIVERSES	D/2021- 084
----------------	------------------------------	--------------------

- Monsieur le Maire indique qu'il a été démarché par la Société LOOMIS pour l'éventuelle installation d'un Distributeur Automatique de Billet sur la Commune, il précise que dans le cadre de cette démarche la Commune doit mettre à disposition un bâtiment pour pose le DAB, le sécuriser, et payer un loyer à ladite société d'environ 1 000 €/mois, compte tenu de ces éléments, aucune suite pour le moment ne sera donnée à cette proposition.
- Monsieur le Maire indique que suite à sollicitation, la Commune de FORS accueillera le 26 juillet 2022 LA 10^{ème} étape (AMBARES &LAGRAVE / FORS) de la 33^{ème} édition de la FRANCE EN COURANT qui se déroule du 16 au 30 juillet de NEVERS (58) à BERNAY (27)
- Des remerciements sont faits pour l'organisation du 14 juillet et notamment à Hervé SABOURIN artificier municipal pour la réalisation du feu d'artifice musical.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 09 Septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 23 JUILLET 2021				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2021-079	5-2	Fonctionnement des assemblées	ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 01 JUILLET 2021	1
D/2021-080	1 - 6	Actes relatifs à la maitrise d'oeuvre	CREATION DE COMMERCES ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – MARCHÉ NEGOCIE DE MAITRISE D'OEUVRE	1 - 2
D/2021-081	1 - 1	Marchés publics	PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2021	3
D/2021-082	1 - 1	Marchés publics	DEVIS REFECTION MUR ANCIEN PRESBYTERE	4
D/2021-083	1 - 1	Marchés publics	SALLES MULTIFONCTIONS - DEVIS REFECTION MUR	4 - 5
D/2021-084	9 - 1	Autres domaines de compétence des communes	INFORMATIONS DIVERSES	5

Emargements des membres du conseil municipal du 23 JUILLET 2021

Alain CANTEAU, maire

Pascal AMICEL, adjoint

Béatrice BARBOT,

Fabrice BRAULT, adjoint

Nelly ROUAUD, adjointe pouvoir à Béatrice BARBOT

Stéphanie BOUROLLEAU

Jean-Claude COULON

Anita CERCLET

Emmanuel FAZILLEAU

Julia POUGNARD

Claude GIRARD

Anne-Sophie VALLET

Hervé SABOURIN

Émilie YONNET-THORIN

Teddy VRIGNAUD

Peggy BERNARD pouvoir à Emilie YONNET-THORIN

Michel BENOIST pouvoir à Jean Claude COULON

Irène VIGNAUD

Pascal GOGUET